Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Novembre 1998 - Numéro 11



Rue de l'Église et rue de Nemours vues d'ULM

Le mot du Maire,

Plusieurs d'entre nous ont dit ou entendu dire que certaines manifestations étaient supprimées et qu'il n'existait pas sur la commune de centre d'intérêt ou d'activité. En quelques lignes, je tiens à vous rassurer et vous exprimer le soutien du Conseil municipal au maintien des traditions et à l'aide au développement des activités associatives communales et cantonales.

Oui ! Le Conseil municipal perpétue la remise de présents de Noël aux personnes de 70 ans et plus vivant en résidence principale à Villiers. Les nombreuses réponses et les messages de remerciements prouvent l'importance de cette tradition.

Oui ! Le Conseil municipal invite, comme chaque année, les personnes de 65 ans et plus à se rassembler autour d'un repas au foyer rural. Chacun de nous pourra être présent à ce rendez-vous et entourer nos *aînés* de leur sympathie.

Oui ! Le Conseil municipal soutient les activités des associations communales et cantonales par la mise à disposition de locaux, la participation du personnel communal aux préparatifs et les subventions de fonctionnement pour développer leurs activités.

Oui ! De nombreux bénévoles proposent la pratique d'activités culturelles, sportives ou tout simplement de loisir dans de multiples associations. Ces activités, accessibles à toutes et à tous, sont régulièrement commentées et présentées dans les pages du *Plume-Tambour*.

Oui ! Le Conseil municipal, la Villaronne et six communes du canton s'associent pendant trois ans pour présenter des spectacles de proximité à travers la création des *scènes rurales* dont l'organisation est assurée par le Conseil général.

Si vous êtes vous-même "spécialiste" d'une activité et si vous pouvez consacrer quelques heures à la collectivité, n'hésitez pas à répondre à l'appel lancé par le président de la Villaronne.

Pour l'heure, prenez le temps de savourer les articles de ce bulletin et donnons-nous rendez-vous l'année prochaine.

Jean-André Morin

– Le mot du maire 1
– Compte rendu des Conseils municipaux 3
– Les "Scènes rurales" 5
– La forêt de protection 5
– Les impôts locaux 6
– Message du 11 novembre 7
– Un siècle d'action communale 8
– Ça s'est passé un dimanche 11
– La vie des associations 13
– Bloc notes 14
– les acteurs du village 15
– La vie est belle (cinéma) 16
– nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : Annie Union, P. Champion & G. Magnes

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage : Imprimerie Lamouline 01 64 29 12 26

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)

RAPPEL

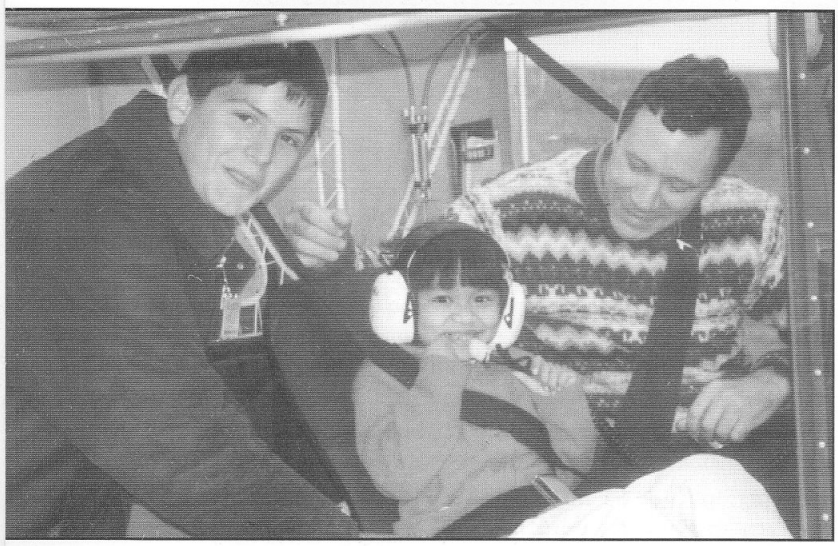
Sont considérés
comme encombrants ou *monstres* :

appareils électroménagers,
matelas, sommiers,
petit mobilier.

Les Amis du patrimoine
du canton de la Chapelle-la-Reine

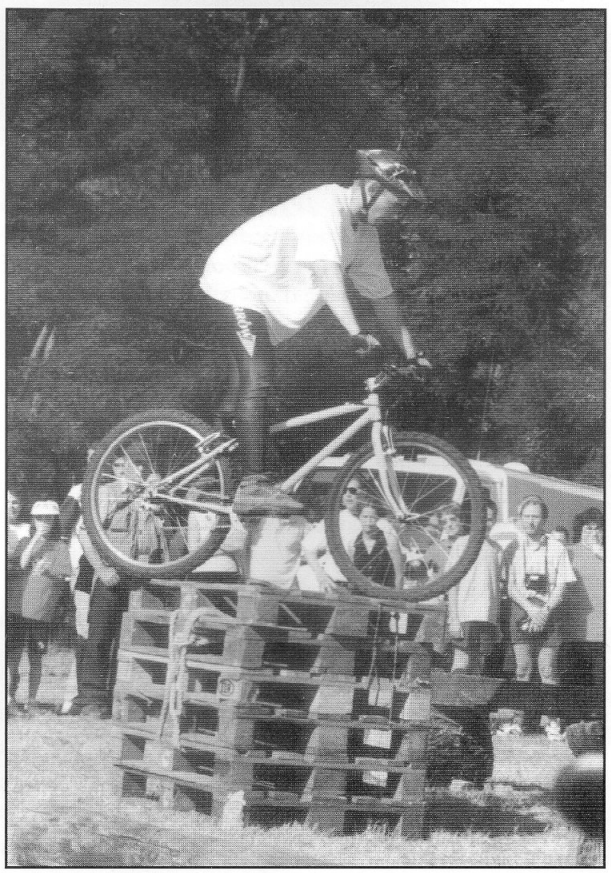
invitent leurs adhérents à l'assemblée générale
samedi 28 novembre à 14 heures, salle communale d'Amponville.

Le thème de la conférence : de l'histoire au fond du Loing par l'Association sportive et subaquatique avonnaise et bellifontaine.



Noémie Pardon, la plus jeune et la plus légère des "baptisés" à la journée ULM, aidée pour son embarquement par Joanny Poulain

Aux jeux forestiers, des accrobates étonnants .



Le *Club des Aînés*
vous invite à la

BOURSE AUX COLLECTIONS

au foyer, le mercredi 11 novembre de 9 h à 19 heures

Vie publique

Suite du compte rendu du Conseil du 14 septembre

(Première partie parue dans la Lettre du Plume-Tambour *du mois d'octobre)*

Informations

Démission 3e Adjoint

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission de Mme Laurence Leroy de son poste de troisième adjoint ; elle reste cependant conseillère municipale jusqu'à la fin de son mandat. Cette lettre a été transmise à M. le Préfet de Seine-et-Marne pour acceptation.

Échange de terrains

Le Conseil municipal prendra une décision après la présentation d'une nouvelle proposition des surfaces à échanger avec M. Gervais Picard.

Les dépenses d'échange de parcelles avec M. Poulain, délibérations du 15/10/1996 et 15/11/96, seront portées au budget supplémentaire au compte 2111 *Terrains nus* de la section *Investissement*.

Éclairage public

L'expertise du réseau de l'éclairage public par la société Bornhauser confirme son manque de puissance pour supporter la charge supplémentaire demandée par les quelques illuminations installées pendant les fêtes de Noël. De plus, les lignes de la rue de Nemours et de la rue de l'égalité ne sont pas isolées, l'église et son parvis ne sont plus mis en valeur, la couleur des éclairages n'est plus identique.

Après avoir fait le bilan du réseau et la mise à jour du plan, la société Bornhauser propose un devis dont le montant s'élève à 382 500 F ttc.

Les subventions annuelles accordées par le Syndicat d'électrification du Sud Seine-et-Marne, hors guirlandes, s'élèvent à 60 % du montant hors taxes plafonné à 180 000 F, soit un montant de travaux de 300 000 F ht. Ce taux est garanti jusqu'à la fin de l'année 1998, les travaux devant être réalisés dans les trois ans ou établis sur trois ans et les subventions demandées chaque année.

Le changement pourrait être l'occasion de poser des lampes de style dans certaines rues, de préparer l'effacement de ligne. Cette étude se poursuit.

M. Giuseffi, technicien du Syndicat d'électrification, informera le Conseil municipal des conditions de la réalisation de l'effacement des lignes et de la conduite du projet vendredi 23 octobre à 20 h 30.

Espaces naturels sensibles

M. Girin informera le Conseil municipal des conditions de la réalisation de l'aménagement des espaces naturels sensibles et de la conduite du projet vendredi 23 octobre à 15 heures. Ce service du Conseil général est aussi chargé d'établir les dossiers des chemins de randonnée, des stations d'épuration, des décharges municipales.

Budget supplémentaire 1998

Chaque membre du Conseil municipal est chargé de remettre au secrétariat toutes les demandes pour le 2 octobre. La commission finance se réunira lundi 12 octobre à 20 h 30.

Analyses des boues de la station

Prélèvement du 24 mai 1998 : cette boue est pelletable, très bien minéralisée, conforme à la norme AFNOR NFU 44-041.

Compte rendu du Conseil municipal du 16 octobre 1998

Présents : *Jean-André Morin, maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin, adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Bernard Darré, conseillers municipaux.*

Absents : *Jean-Paul Clément donne pouvoir à André Orts, Régine Guillin.*

Secrétaire : *Éliane Surget.*

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Budget supplémentaire 1998

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions du Maire et de la commission *finances* qui se résument ainsi :

– recettes et dépenses *Fonctionnement*	82 071 F
– recettes et dépenses *Investissement*	157 870 F

Le Conseil municipal demande que lui soit présentées à l'avenir les actions et les orientations envisagées par le RPI dont il subventionne les dépenses de fonctionnement.

Horaires de travail

L'effectif fréquentant la cantine scolaire, plus important que celui de l'année dernière, nécessite la présence d'une personne supplémentaire pendant les repas.

Mme Anne-Marie Leschier ayant prouvé son aptitude à remplir cette fonction a donné son accord de principe. Le Conseil municipal inscrit au budget supplémentaire :

– la charge financière d'une heure supplémentaire pour assurer ce service soit pour le 4e trimestre 3 200 F.
– la recette de 3 200 F remboursée par le budget du RPI.

Éclairage public

Suite au contrôle de l'installation effectué par la société Bornhauser, le Maire expose au Conseil les divers points du programme de travaux nécessaires sur le réseau d'éclairage public. Parmi ceux-ci, l'urgence concerne les deux points suivants :

- rénovation des armoires de commande d'éclairage public, devis 32 853,90 F ht (39 621,80 F ttc) ;
- installation d'horloge astronomique sur chacune des armoires de commande, devis 26 300,82 F ht (31 718,79 F ttc).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ces devis ;
- sollicite du Syndicat d'électrification du Sud Seine-et-Marne les subventions prévues pour ce type d'action : 35 492 F soit 60 % du montant hors taxe.

Mobilier foyer rural

Le Conseil confie l'étude de l'amélioration de l'accès aux équipements des locaux "cuisine et vestiaires" du foyer rural à M. Darré.

Mobilier voirie

À la demande des parents d'élèves et dans le but d'améliorer la sécurité des enfants et des parents à la sortie de l'école, le Conseil municipal décide à la majorité (4 contre, 1 abstention, 7 pour) l'installation de barrières qui viendront remplacer le dispositif mobile actuel.

Un crédit de 8 918,37 F ttc est voté pour l'acquisition de 6 mètres de barrières amovibles, type Néo-Roman galvanisé laqué à la société Doublet.

Cloche église

Lors de la visite annuelle d'entretien de l'horloge et de la cloche, la société de maintenance a constaté la rupture de l'anneau maintenant le battant, ce qui a conduit à interrompre les sonneries.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 4 015,98 F ttc pour la réparation.

Poteau incendie

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 1 497,85 F ttc pour la remise en état du coffre de protection du poteau d'incendie de la rue Gabriel Bachet.

Aménagement voirie

Le Maire présente les demandes d'aménagement des accès aux propriétés de MM. Michel Amiot et Thierry Gorret. Le Conseil confirme sa politique :

- dans le cadre de la rénovation totale d'une voie ou de ses abords, la commune prend en charge tous les travaux induits s'y rapportant.
- dans le cadre d'installation ponctuelle, le pétitionnaire fera une demande de modification de trottoir ou de création d'un bateau d'accès auprès de la mairie avec transmission d'un projet pour accord. Les travaux seront réalisés à la charge du demandeur.

Le principe adopté en la matière est l'intégration de la réalisation dans un souci d'esthétique et de respect de l'environnement en utilisant des matériaux identiques aux constructions riveraines.

Maison de bornage

Le Conseil municipal examine le principe de fonctionnement et les prévisions financières de sa participation comme satellite à la création d'un groupement intercommunal autour de la *maison de bornage du grès et du sable.*

Le Conseil refuse à l'unanimité de participer à cette structure car les dépenses occasionnées pour le développement du tourisme vert pédagogique seront difficilement équilibrées par les recettes qui résulteraient des visites des sites touristiques villarons.

Le Conseil municipal décide également d'abandonner sa qualité de membre de l'association en votant l'application de l'article 5 des statuts.

Location logement

Le Conseil municipal donne son accord pour que le Maire établisse et signe un contrat de location pour le logement situé au-dessus de l'école avec une institutrice résidant dans la commune.

La location s'effectuera du 24 octobre 1998 au 31 juillet 1999 pour un loyer mensuel à terme échu de 3 500 F chauffage compris avec cautionnement de deux mois de loyer.

L'accès au logement est exclusivement autorisé par l'allée Jean Tardieu.

Réaménagement de la dette

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le réaménagement de l'emprunt réalisé le 25 novembre 1976 au taux de 9,75 % pour les travaux d'adduction d'eau potable du hameau de Busseau.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer les documents du nouveau contrat prenant effet le 25 novembre 1998 pour une durée de 7 ans portant sur le financement d'un montant de 342 237,10 F (capital restant dû et indemnité de 6 mois d'intérêts) au taux de 4,30 %, échéance annuelle de 57 653,79 F.

Les conditions de ce contrat procurent à la commune une économie totale sur 7 ans de 61 776,05 F sur le budget *assainissement.*

Informations

Terrain Robert

M. Bornet et le gérant de l'agence du Gâtinais sont informés par courrier de la volonté de la commune d'acquérir ce terrain pour la valeur déterminée par les Domaines, soit 170 000 F.

RPI

Les membres du Bureau et le corps enseignant ont aménagé les horaires de transport du samedi matin permettant ainsi de concilier l'activité piscine et les horaires de sorties scolaires.

Animation

Les membres de la commission animation soutenus par les conseillers municipaux s'affairent aux préparatifs du repas organisé pour les personnes âgées qui aura lieu dimanche 6 décembre au foyer rural.

11 novembre

Le Conseil municipal invite toute la population à la célébration du souvenir de l'Armistice à 11 heures au monument aux morts, commémoration qui sera clôturée par le partage du verre de l'amitié.

Bonjour aux "scènes rurales" !

Avant de saluer la naissance de ce programme, un petit retour sur la politique culturelle de la commune n'est peut-être pas superflu.

En janvier 1996, Gilles Guillot publiait dans *le Plume-Tambour* un article qui exposait la politique départementale incitant les communes à se lancer dans un projet culturel. En voici un bref extrait : *"Les responsables du département ont, depuis 1993, commencé la mise en place d'une véritable politique culturelle qui vise à stimuler, épauler, aider toutes initiatives locales favorisant les activités créatrices. Ce soutien du département est subordonné à la présence de professionnels confirmés, qui, apportant leur savoir-faire, encadrent les activités artistiques."*

C'est ainsi que l'ATM (Atelier théâtre et musique) a vu le jour lors du Conseil municipal du 4 décembre 1995. Ce groupe de programmation est constitué de quatre professionnels (Laurence Leroy, Isa Mercure, Gilles Guillot et Bernard Leroy).

Dans la même période, le Conseil a demandé et obtenu une première subvention du département de 50 000 F pour refaire complètement les aménagements scéniques du foyer rural. Grâce à l'aide bénévole et efficace de Yves Lechevallier et Michel Union, ceci fut fait et bien fait. La seconde subvention départementale, cette fois de 10 000 F, aida au financement de la saison 1998 (spectacles villarons et extérieurs). Ces équipements permettent à notre commune de recevoir professionnels et amateurs : chaque année depuis 1996, l'ATM nous a proposé huit spectacles de théâtre et de musique.

Villiers va maintenant bénéficier d'une autre initiative du département. En effet, lors des 1res assises cultutelles du canton de la Chapelle-la-Reine, en présence de Pierre Bacqué, conseiller général et du président de la commission culturelle du même conseil, est née d'idée de créer les *"scènes rurale"*. Pour ce faire, la Direction des affaires culturelles de Seine-et-Marne s'est associée à la Fédération départementale des foyers ruraux pour proposer à des regroupements de communes qui le souhaitent un programme de spectacles de qualité *"à voir en famille"*. Le Conseil municipal ayant décidé d'y participer, le groupe de programmation ATM se met en sommeil pour ne pas surcharger une année culturelle déjà riche de spectacles nouveaux extérieurs ; les événements villarons restent bien entendu à l'affiche : Atelier théâtre, concert de la chorale, etc.

Mais revenons aux *"scènes rurales"*. À l'heure actuelle, quatre d'entre elles existent dans le département ; une 5e vient de voir le jour dans notre canton, elle s'appelle *"Entre champs et hauts bois"*. Elle regroupe les communes de Buthiers, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-École, Recloses, Le Vaudoué et Villiers-sous-Grez. Pour 1999, quatre spectacles "à voir en famille" (prix des places : 50 F) seront proposés dans quatre communes volontaires. Les autres communes accueilleront des spectacles les années suivantes. Les municipalités et les associations financeront ces spectacles pour une faible part (1250 F pour les communes et 500 F pour les associations), les membres des associations assurant la publicité du spectacle et l'accueil des spectateurs.

Retenez dès à présent les quatre rendez-vous de l'année 99 :
- samedi 9 janvier, la compagnie Les piétons jouera *Bat Mad* à Buthiers ;
- samedi 20 février, la compagnie Michel Hindenoch donnera *Fruits rouges* à Guercheville ;
- dimanche 28 mars à 17 heures, Villiers recevra la troupe Didascalie qui jouera *la Voix du centre* ;
- pour finir la saison, la compagnie la Famille magnifique interprétera trois pièces courtes, le samedi 8 mai au Vaudoué ou à Noisy.

Un spectacle "jeune public" sera présenté aux enfants des écoles (du CP au CM2) : la compagnie *Histoires de sons* donnera une lecture-spectacle de poésie et de comptines intitulée *Amis-mots*.

Ces différents rendez-vous seront rappelés dans les colonnes du Plume-Tambour ou dans sa Lettre.

Laurence Leroy, Annie Union et André Orts

Au nom du Conseil municipal et des nombreux spectateurs des soirées programmées par l'ATM, je remercie Laurence Leroy, Isa Mercure, Gilles Guillot et Bernard Leroy qui ont su ouvrir notre village à la vie culturelle extérieure. ♣

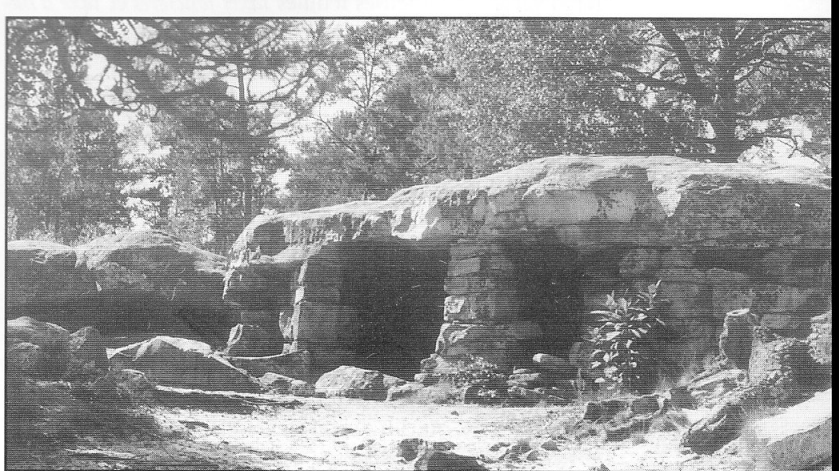
Jean-André Morin

Statut de "forêt de protection" pour le massif de Fontainebleau

Le Conseil municipal a reçu M. P.-O. Sainson de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt qui a exposé les objectifs de ce nouveau statut : valoriser et protéger un patrimoine exceptionnel.

Voici quelques années, le ministère de l'environnement a élaboré une procédure permettant aux préfets de proposer le classement en *forêt de protection* de certaines zones boisées menacées par différentes pollutions. Le préfet de Seine-et-Marne a engagé cette procédure pour le massif de Fontainebleau et confié sa mise en œuvre à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Le massif à classer compte environ 32 000 hectares dont 22 000 ha de forêts qui appartiennent à l'État (Fontainebleau, les Trois-Pignons et la Commanderie) et 10 000 ha de forêts privées répartis entre 10 000 propriétaires envi-



ron. Vu l'ampleur de la tâche, M. Sainson a scindé son travail en deux parties. La première concerne les communes situées au cœur même de la forêt ; la seconde, les communes situées sur sa périphérie, dont Villiers-sous-Grez.

Avant de répondre à notre question : *"quels changements pour les propriétaires de bois ce statut apportera-t-il ?* M. Sainson a résumé les différentes atteintes que subit la forêt de Fontainebleau malgré l'existence de plusieurs mesures de protection.

Les mesures existantes se révèlent insuffisantes face au développement du réseau routier lié à l'augmentation incessante du trafic (35 000 véhicules traversent chaque jour le massif forestier contre ***seulement*** 32 000 sur l'autoroute A6). Ces axes constituent aujourd'hui de profondes coupures dans le massif sans pour autant offrir des conditions de circulation sûres (plus de 50 morts par an !).

Le mitage par l'urbanisation est tout aussi néfaste à l'intégrité du massif : des habitations sont construites en lisière de forêt sans tenir compte des interdictions. Quant à la surfréquentation de certaines zones, elle a pour conséquence le recul de la végétation et l'apparition de points d'érosion. Tout le monde a à l'esprit ces arbres qui ont perdu la terre ou le sable qui recouvrait leurs racines. De plus, les nappes aquifères sont continuellement polluées par les eaux pluviales qui se chargent d'hydrocarbures le long des routes.

Pourtant, le massif de Fontainebleau est un patrimoine naturel d'une exceptionnelle richesse. Situé sur le territoire de 33 communes, il est exceptionnel par sa diversité de milieux (landes, futaies feuillues et résineuses, pelouses calcaires, marais, chaos rocheux, taillis et taillis sous futaie…) et par sa grande richesse écologique. On y a recensé près de 5 700 espèces végétales dont environ 1 400 plantes à fleurs parmi lesquelles 73 plantes protégées et environ 150 espèces d'arbres et une centaine d'arbustes. Quant à la faune, ce sont plus de 6 600 espèces animales dont une trentaine protégées : près de 5 700 espèces d'insectes, 60 espèces de mammifères (650 cerfs et biches, plus de 500 chevreuils et 300 sangliers).

L'engouement du public pour ce massif (15 millions de visiteurs par an), les nombreuses études scientifiques menées depuis plusieurs décennies, l'école des peintres de Barbizon ainsi que les nombreux peintres installés à Bourron-Marlotte sont autant de témoins de la reconnaissance de ce patrimoine national et international qu'il s'agit de protéger afin de le valoriser.

Le statut *Forêt de protection* doit permettre de garantir l'intégrité du massif contre l'envahissement par les emprises routières et l'urbanisation, d'assurer la protection de la variété des milieux et des espèces présentes et de conserver un cadre de vie et de détente unique pour les populations d'Ile-de-France. Des dispositions de protection de la qualité de la ressource en eau seront prises. Un effort sera fait pour que l'accueil du public soit mieux maîtrisé et mieux organisé. Les continuités biologiques seront rétablies (passages de routes pour les grands animaux, etc.).

Mais revenons (enfin !) à la question de départ : *"quels changements pour les propriétaires de bois ce statut apportera-t-il ?"*

Le point essentiel est que la destination des terrains inclus dans le périmètre de la "forêt de protection" ne pourra plus être modifiée : un bois restera un bois, impossible qu'il devienne terrain constructible.

Par ailleurs, pour assurer la régulation de la faune, la chasse sera maintenue. Le devoir de gestion forestière concerne les grandes propriétés.

Chaque propriétaire sera averti que ses bois sont susceptibles d'être classés en "forêt de protection" par un courrier de la DDA. Au cours de l'enquête publique qui suivra, les avis des propriétaires seront recueillis. Viendront ensuite : le rapport du commissaire-enquêteur, l'avis du Conseil municipal, l'avis de la Commission des sites, le décret du Conseil d'État et pour finir, la publication au journal officiel. L'enquête publique est prévue à l'automne 1999. ♣ A. Union

Si nous parlions impôts locaux ?

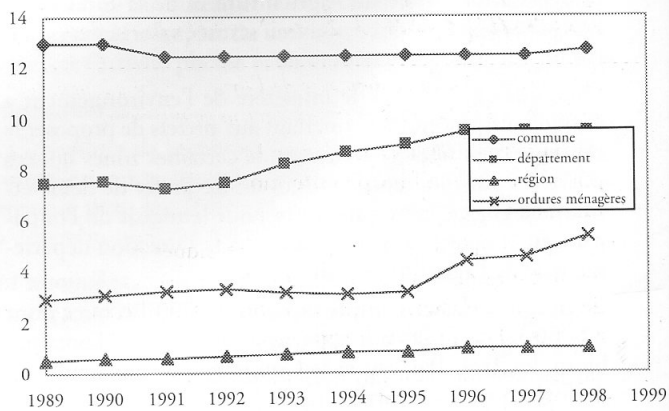
Nous avons reçu récemment les feuilles *taxes foncières* et *taxe d'habitation* pour nous acquitter des impôts locaux. J'ai été étonnée de voir que l'augmentation de ma cotisation est bien plus forte que l'augmentation des taux *commune* votés par le Conseil municipal en mars dernier.

Voulant savoir d'où provenait cette augmentation, j'ai lu recto verso ces fameuses feuilles *taxes foncières* et *taxe d'habitation* et posé quelques questions à M. le Maire. Voici le résultat de mes découvertes.

Les deux taxes foncières, l'une sur les propriétés bâties et l'autre sur les propriétés non bâties sont calculées de la même façon : la somme à payer ou cotisation est le produit du taux 1998 par la base d'imposition. Si l'un de ces deux facteurs (taux ou base) augmente, la somme à payer augmente. Là où le problème se complique, c'est qu'il existe 4 taux pour chacune des deux taxes foncières.

Ainsi, pour la taxe sur les propriétés bâties, le taux *commune* est voté par le Conseil municipal, le taux *département* par le Conseil général, le taux *région* par le Conseil régional et le taux *ordures ménagères* est calculé par le percepteur sur les indications que lui fournit le maire après délibération et vote du Conseil municipal. Ainsi, le Conseil fixe le nombre de passages par semaine, ce qui permet le calcul de la facture : prix des passages multiplié par le nombre d'habitants. Il apparaît clairement ici que si l'on demandait deux passages par semaine, le montant de la facture augmenterait. Le Conseil vote donc la recette mais aussi la dépense et sa répartition. Les conseils municipaux ont toujours voté une recette identique à la dépense payée par toutes les personnes

Évolution du taux d'imposition sur le foncier bâti (taux en %)

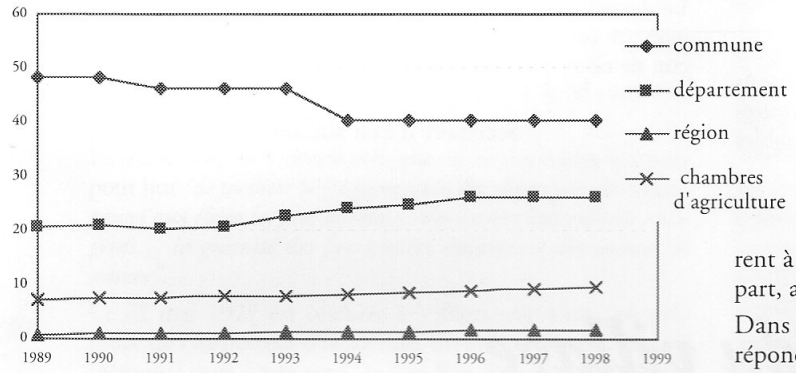


assujetties à la taxe foncière, le percepteur faisant la répartition proportionnellement à la valeur locative.

Sur le graphique ci-dessous, on peut voir que le taux "département" passe de 7,29 % en 91 à 9,45 % en 98, le taux "région" quant à lui passe de 0,606 % en 91 à 0,922 en 98. L'augmentation du taux des "ordures ménagères" est aussi importante : 3,3 % en 91 contre 5,37 % en 98. Le taux "commune" est resté stable de 1991 à 1997 (12,48 %) ; suite au vote du Conseil municipal de mars 1998, il a été fixé à 12,65 %. *Voir graphique page ci-contre.*

Le sort des 4 taux intervenant dans le calcul de la taxe sur les propriétés non bâties est sensiblement différent : ils sont tous stables depuis 1996 sauf celui des chambres d'agriculture. *Voir graphique ci-dessous.*

Évolution des taux d'imposition sur le foncier non bâti (taux en %)



Voilà pour l'évolution des taux. Reste l'évolution de la base d'imposition.

La base d'imposition est fonction de la valeur locative des biens imposables. La valeur locative a été établie en 1970 en sélectionnant sur la commune, des maisons-types pour établir une classification des habitations, de la masure au... palais. Si des travaux sont réalisés dans la maison classée "masure" et déclarés, la commission municipale des impôts et le service du cadastre proposent une revalorisation de classe et la "masure" passe dans la catégorie "maison de campagne". Si les travaux ne sont pas déclarés, il y a un manque à gagner pour la commune. Pour revenir à la valeur locative, elle est revalorisée tous les ans par les services du Ministère de l'économie et des finances pour tenir compte du fait qu'étant entretenu, le bâtiment prend de la valeur. Pour 1998, la valeur locative a été majorée de 1,1 % pour les propriétés bâties et maintenue au niveau de 1997 pour les propriétés non bâties.

On peut aussi s'intéresser à la deuxième taxe locale : la taxe d'habitation. La somme à payer est le résultat du produit du taux par la base nette d'imposition qui est elle-même la valeur locative brute diminuée des abattements. Le Conseil municipal vote chaque année le taux des abattements. Depuis très longtemps, les conseils successifs ont voté les abattements maximum : abattement général à la base (15 %), abattement pour chacune des deux premières personnes à charge (20 %), abattement pour chaque personne à charge à compter de la troisième (25 %).

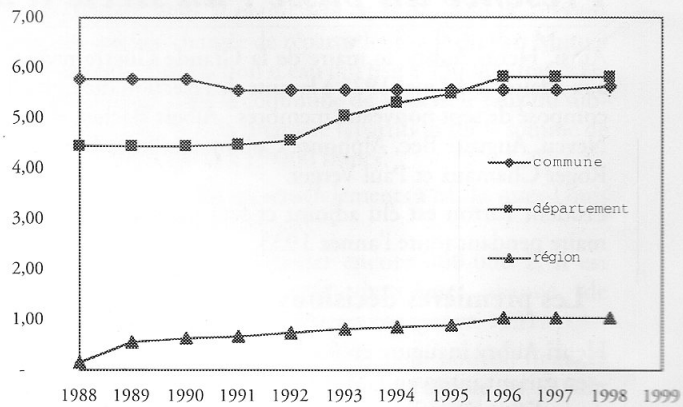
Comme pour les taxes foncières, les taux "communes", "département" et "région" sont votés par les conseils d'élus et les valeurs locatives brutes sont revalorisées par le Ministère de l'économie et des finances en fonction de l'évolution des loyers. Pour 1998, elles ont été majorées de 1,1 %. Le graphique ci-dessous fait apparaître la stabilité du taux communal entre 1991 et 1997 (5,55 %) et l'augmentation à 5,63 % en 98. Le taux départemental pour cette même période (1991-1998) passe de 4,47 à 5,80 %.

Voir graphique ci-dessous.

De nombreux intervenants, Conseil municipal, Conseil général, Conseil régional et services du Ministère de l'économie et des finances concourent à faire évoluer les impôts locaux qui, pour une bonne part, alimentent le budget communal.

Dans un prochain article à paraître, nous tenterons de répondre à la question suivante : avec ces différentes augmentations sur les taxes foncières et taxe d'habitation dont tous les foyers villarons doivent s'acquitter, la commune s'enrichit-elle pour autant ? ♣ A. U.

Évolution du taux d'imposition sur la taxe d'habitation (taux en %)



Message du 11 novembre 1998

80e anniversaire de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918, message du secrétariat aux anciens combattants.

Il y a quatre-vingt ans prenait fin la terrible épreuve que fut pour la France, l'Europe et le monde, la première guerre mondiale.

Quatre ans de combats harassants, héroïques et meurtriers ; des millions de victimes ; des familles meurtries, décimées ; des esprits bouleversés, tel fut le prix à payer avant que ne retentisse le clairon de l'Armistice.

Et pourtant, au début de cette année-là, rien n'était acquis, rien n'était sûr.

Avant de vaincre, il aura fallu contenir quatre offensives allemandes :

– en mars, au sud de la Somme ;
– en avril, dans les Flandres ;
– en mai, au chemin des Dames ;
– en juillet, en Champagne.

C'est le 18 juillet qu'est lancée la contre-offensive alliée qui conduira rapidement à la victoire.

En septembre, l'ennemi recule partout sur le front occidental.

La victoire se dessine dans les Balkans et au Proche-Orient.

Fin octobre, l'Autriche-Hongrie dépose les armes en Italie. L'offensive en direction de Metz est décidée en septembre ; c'est le 7 novembre que les négociateurs allemands engagent les pourparlers.

La suite, nous la connaissons ; quatre jours seront nécessaires pour conclure la fin des combats.

Quatre jours de guerre avec ses morts.

Le dernier soldat français tombera à 10 h 50, le 11 novembre. La guerre était finie. La France retrouvait l'Alsace et la Lorraine.

Dans toutes les communes de France, les rires et les larmes sont mêlés. Les rires pour la joie et le bonheur de la Paix. Les larmes au souvenir des camarades et des fils morts, disparus ou meurtris.

Moments inoubliables. Inoubliables également les sacrifices consentis par la France.

1 million 400 000 morts. 600 000 invalides – un quart des jeunes ayant entre 18 et 25 ans fauchés. 900 000 maisons détruites. 10 000 usines dévastées. 54 000 km de routes endommagées. 3 000 000 d'hectares de terres cultivables ravagées. La guerre est effroyable, on le sait.

Mais, au delà de la cruauté des chiffres, rendre hommage aux *poilus*, à tous les soldats, ceux venus de France, des DOM-TOM d'aujourd'hui, d'Afrique, d'Indochine, ceux venus aussi d'Amérique, d'Océanie et des autres pays d'Europe pour défendre notre liberté, c'est restituer le sens de leur engagement.

Si tous ont accepté tant de souffrances, c'est que le destin collectif du monde et celui de la France en particulier, leur importait plus que leur destin individuel.

Ils se sont battus pour la France, pour ses valeurs démocratiques, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.

Être dignes de leur mémoire nous impose de faire vivre ce socle de valeurs au quotidien, en France, en Europe, dans le monde, afin de le mettre au service de la dignité de l'Homme, de la Paix, de la Sécurité et de la Citoyenneté.

Le devoir de *mémoire* s'adresse plus particulièrement à la jeunesse car c'est à elle qu'appartient l'Avenir et c'est à chacun de nous d'en être l'interprète. ♣

J.-P. Masseret,
Secrétaire d'État aux anciens combattants.

Vie du village

Présence du passé : un siècle d'action communale *(5e époque : 1925/1934)*

Ainsi, Henri Aubry, le maire de la Grande Guerre revient aux affaires le 17 mai 1925 à la suite de l'élection du Conseil composé de sept nouveaux membres : Albert Bachet, Roger Neveu, Auguste Bec, Alphonse Collumeau, Jules Beauvais, Roger Chamaux et Paul Verger.

Prudent Patron est élu adjoint et fera même fonction de maire pendant toute l'année 1933.

Les premières décisions

Henri Aubry inaugure en fanfare son mandat :
- en faisant intervenir M. Dumesnil, président du Syndicat d'électrification pour que l'installation de l'éclairage électrique à Villiers-sous-Grez soit inaugurée... le 14 juillet 1925 ;
- en vendant des pins du rocher Saint-Étienne... propriété communale ;
- en constituant les commissions que l'on retrouve aujourd'hui :
  - la commission des chemins (actuellement voirie),
  - la commission du bureau d'assistance (actuellement CCAS),
  - la commission scolaire (actuellement RPI),
  - la commission des travaux ;
- en faisant approuver le budget : 48 159 francs de recettes et 30 107 francs de dépenses, soit un excédent de 17 751 francs ;
- en demandant le prolongement du réseau à basse tension jusqu'à la dernière maison des rues allant à Ury (rue du Buisson) à Grez (rue Brûlée actuellement rue René-Lefèbvre) et à Larchant (rue de Larchant) ainsi qu'à Busseau, *"aux deux extrémités de ce hameau"*.

Un procès verbal est dressé de l'inauguration de l'éclairage électrique, en présence de :
- l'inévitable Jacques-Louis Dumesnil, député, président du Conseil général de Seine-et-Marne, président du Syndicat d'électrification du sud-ouest seine-et-marnais ;
- M. Perrichon, conseiller d'arrondissement (conseiller général) ;
- ainsi que des maires des communes voisines et du Conseil municipal au grand complet.

"M. Dumesnil donne la lumière aux applaudissements du public. Le maire et le président du Conseil général prennent la parole."

Tout se termine, non par des chansons, mais par un vin d'honneur à la mairie.

Par la suite, la pression retombe et l'on retrouve le train-train des commissions d'aide sociale (assistance aux femmes en couche – assistance médicale gratuite, etc.) cependant, le Conseil décide le 18 octobre 1925 que *"l'eau de la mare sera enlevée, les murs seront démolis, les pierres et les dalles seront conservées pour être employées sur les chemins de Bourron"*.

Le maire a de la suite dans les idées, puisqu'il se fait autoriser le 21 février 1926 *"à faire continuer les travaux de la mare, aux conditions actuelles, jusqu'au petit mur seulement"* et à continuer les travaux de suppression de la mare aussitôt que le temps le permettra.

En 1927, les Villarons n'avaient pas la chance d'avoir un bon boulanger, puisque le Conseil, à l'unanimité, *"prie le boulanger de Villiers-sous-Grez de fournir dorénavant à la population du pain de meilleure qualité (1re qualité).*

Le 21 octobre 1926, le Conseil constate que le facteur receveur du bureau de poste de Villiers a fait entièrement à ses frais, sans autorisation préalable, installer le chauffage central avec cuisinière, radiateurs, etc.

Le Conseil prend acte du fait accompli, laisse au receveur la jouissance de ses travaux, mais décide qu'il ne pourra, lorsqu'il s'en ira, emporter de l'installation que la cuisinière génératrice et les radiateurs et qu'il ne pourra exiger une indemnité quelconque.

Le 20 février 1927, le Conseil participe à la lutte contre la dénatalité en votant *"une prime communale de natalité à toute mère d'enfant légitime, légitimé ou naturel reconnu, ayant depuis un an au moins sa résidence habituelle dans la commune, au jour de naissance de l'enfant qui donne droit à la prime... La prime allouée sera de 50 francs à la naissance de chaque enfant, à partir du 3e vivant".*

Le même jour, le Conseil crée une caisse des écoles qui aura pour but *"de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses aux élèves les plus assidus... des secours aux enfants indigents... la gratuité des fournitures scolaires et des secours en nature".*

Le 22 mai 1927 est célébrée à Villiers-sous-Grez, en présence de l'inspecteur d'académie, du préfet, du sénateur, de Jacques-Louis Dumesnil, la 16e fête fédérale des œuvres postscolaires de l'arrondissement de Fontainebleau.

Le 16 octobre 1927, le Conseil accepte le principe *"d'un point arrêt sur la ligne du chemin de fer de Moret à Malesherbes, entre Villiers et Recloses".*

Il semble que cet arrêt n'ait jamais vu le jour.

La commune manifeste plusieurs fois sa compassion pour les victimes :
- de terribles inondations en Algérie ;
- d'un éboulement de terrain dans la commune de Roquebillière (Alpes-maritimes) ;
- ainsi que de terribles inondations en Tunisie.

Le Conseil fait un cadeau souvenir à la *"reine de Villiers-sous-Grez, Mlle Madeleine Meurier, qui assistera à la fête donnée en faveur des gazés et des veuves de gazés à Nemours".*

L'affaire de l'aqueduc siphon du chemin de grande communication n° 63 resurgit et le 16 septembre 1928, le Conseil municipal vote les crédits de suppression en rappelant *"que la commune souffre depuis près de trente ans de cet aqueduc barrage qui s'oppose à l'écoulement des eaux de pluie, alors que c'est l'administration des Ponts et Chaussées qui a été à l'initiative de la construction".*

Pour la deuxième fois, le Conseil municipal se déclare peu intéressé par la création d'un conseil des prud'hommes à Montereau et refuse de participer aux frais d'entretien.

Le 19 mai 1929, Henri Aubry est réélu par 9 voix sur 11, tandis que Prudent Patron est confirmé dans sa fonction d'adjoint. Cinq nouveaux conseillers apparaissent :
- Henri Viratel ;
- Jean Husse ;
- Julien Hureau ;
- Attila Bourdin ;
- et Charles Rapine (un conseiller municipal à suivre !).

Le 19 mai 1929, le Conseil municipal accepte la modification des distributions du courrier : 1re distribution à 9 heures et 2e distribution à 15 heures, mais se plaint de ce que le travail du facteur receveur ne dure que 4 h 15 par jour, ce qui est tout à fait insuffisant selon le Conseil municipal, le service postal devant être ouvert au moins 6 heures.

Adduction d'eau potable

La grande affaire de ces cinq années va être l'installation de l'eau potable à Villiers.

Le 10 mars 1929, le Conseil :
"– décide de réaliser un service de distribution d'eau potable dans la commune ;
– demande la désignation d'un géologue.
Prenant conscience que les travaux d'adduction d'eau sont particulièrement onéreux, le Conseil demande le 11 juillet 1929 à bénéficier des avances à taux réduit prévues par la loi de finance du 30 décembre 1928 et décide dans sa séance suivante que le devis total du projet comprendra la dépense depuis le tuyau distributeur jusqu'à la porte du consommateur, quelle que soit la distance".

Le 6 octobre 1929 le Conseil décide que les particuliers paieront leur branchement en entier à partir de la canalisation générale aux droits de leur maison et le 20 octobre 1929, le projet d'adduction d'eau potable est approuvé, en demandant au ministre de l'agriculture *"l'allocation d'une subvention sur les fonds du Pari Mutuel".*

Le 22 décembre 1929, le Conseil prend connaissance de la lettre du préfet de Seine-et-Marne par laquelle il est indiqué que l'avance pour l'adduction d'eau serait de 100 000 francs et que la commune peut demander une avance de 100 000 francs.

Le 16 février 1930, il prend acte de la décision de la commission spéciale chargée de répartir les fonds du Pari Mutuel pour travaux d'adduction d'eau qui fixe à 530 000 francs les travaux projetés dans la commune de Villiers, le taux du subside étant de 66 % et la première répartition sur la somme de 174 242 francs est de 115 000 francs.

Le Conseil renouvelle ses remerciements à M. Jacques-Louis Dumesnil, ministre et député.

La commune devant financer encore 200 000 F, il est demandé à nouveau une deuxième avance de 100 000 francs pour les dépenses à engager en 1931.

Les travaux commencent en 1930 et pour pouvoir financer les premiers travaux, le Conseil, dans sa séance du 19 juin 1930 rappelle que :
- le projet d'adduction d'eau potable doit être réalisé aussi rapidement que possible ;
- décide d'exécuter les travaux de recherche d'eau immédiatement ;
- autorise le maire à contracter auprès du Crédit foncier de France un emprunt de 40 000 francs remboursable en trente années et aussi par anticipation, pour le cas où la commune bénéficierait des avances à taux réduit ;
- autorise le maire à signer au nom de la commune le marché avec l'entreprise Morin, pour l'établissement du prix communal, pour une somme de 50 000 F.

Le 5 octobre 1930, le Conseil municipal accepte l'avance de 100 000 francs pour l'adduction d'eau et le 11 janvier 1931, autorisation est donnée au maire pour signer le traité de gré à gré avec le département pour la première avance de

Tableau des conseillers municipaux de 1919 à 1934 à Villiers-sous-Grez

Nom	1919	1925	1929	1934
1– Julien Champion	❋			
2– Alphonse Colin	❋			
3– Edmond Menin	❋	❋		
4– Camille Pampin	❋			
5– Casimir Lecomte	❋			
6– Aimé Pampin	❋			
7– Désiré Viratel	❋			
8– Gaston Pelletier	❋	❋	❋	❋
9– Prudent Patron	❋	❋	❋	❋
10– Bertrand Fleureau	❋			
11– Henri Aubry	❋	❋	❋	
12– Émile Aubry	❋	❋	❋	❋
13– Albert Bachet		❋	❋	❋
14– Roger Neveu		❋		
15– Auguste Lebec		❋		
16– Alphonse Collumeau		❋		
17– Jules Beauvais		❋	❋	❋
18– Roger Chamaux		❋		
19– Paul Verger			❋	❋
20– Henri Viratel			❋	❋
21– Attila Bourdin			❋	❋
22– Charles Rapine			❋	❋
23– Léon Husse				
24– Julien Hureau			❋	❋
25– Léon Plé				❋
26– Raymond Pelletier				❋

100 000 francs pour travaux d'adduction d'eau potable.

Le 20 août 1931 sont soumis au Conseil municipal les résultats de l'adjudication du bâtiment des machines pour l'adduction d'eau du concours ouvert pour les travaux de canalisation.

Les sociétés sont choisies lors du Conseil municipal suivant le 23 septembre 1931.

Le 6 novembre 1931, les branchements particuliers d'adduction d'eau sont soigneusement définis par le Conseil municipal, à condition que les propriétaires souscrivent avant le 1er décembre 1931 un engagement de faire faire à leur compte leur installation d'eau dans l'intérieur de leurs habitations.

Pour inciter les habitants à s'inscrire, il est indiqué qu'ils ne paieront jamais moins cher les branchements que pendant les travaux.

Le prix de l'eau est fixé à 1,25 francs le m³. Des prescriptions très précises sont faites aux habitants pour l'installation des robinets d'arrêt et des robinets de vidange.

* Le 13 décembre 1931, le Conseil accepte le plan d'installation des bornes fontaines, bouches d'incendie, poteaux d'incendie proposé par l'entrepreneur des travaux de canalisation d'eau potable.

* Le même jour, les échos de la crise de 1929 planent sur Villiers, puisque le Conseil *"considère qu'il n'y a pas encore de chômeurs proprement dits dans la commune, et que du fait des travaux de branchement d'eau, l'entrepreneur pourra employer les sans-travail, décide de ne pas adhérer à la caisse départementale de secours au chômage".*

* le 17 janvier 1932, un emprunt de 70 000 francs est décidé pour *"l'établissement des branchements d'eau particuliers".*

Il semble que cet emprunt soit ramené à 63 000 francs par délibération du 21 février 1932. On apprend à cette occasion que la population de Villiers est de 490 habitants.

* le 18 décembre 1932, le Conseil constate que l'installation de canalisations d'eau va permettre d'améliorer la lutte contre l'incendie et décide d'acheter le matériel nécessaire : dévidoirs, tuyaux de toile, etc.

Décisions diverses

Pendant ces trois années, quelques décisions significatives sont prises par le Conseil municipal.

Le 6 octobre 1929 à propos de la demande de M. Léon Hébel tendant à obtenir la cession d'une bande de terrain appartenant à la commune, le Conseil rappelle que ce terrain est possédé par la commune depuis un temps immémorial. *"Qu'à cet endroit* (chemin de grande communication 104 en direction de Bourron ou Grez), *la circulation est dangereuse et ce, d'autant plus que le camion transportant du sable de la carrière de Villiers à la gare de Bourron emprunte le chemin seize fois par jour et a besoin de trois mètres de large.*

Qu'en raison de la circulation automobile, ce n'est pas le moment de rétrécir les rues. Il faudrait au contraire pouvoir les élargir si cela était possible.

Que la portion de terrain demandé par M. Hébel rend donc de grands services en évitant les collisions et que si par malheur un accident se produisait après l'abandon de ce terrain par la commune, là où les victimes pourraient en rendre cette dernière responsable, responsabilité que la commune ne peut pas encourir.

Par ces motifs, le Conseil municipal est d'avis de s'opposer énergiquement à ce que cette bande de terrain soit cédée à quiconque à n'importe quel prix. En conséquence, elle ne sera pas vendue ni cédée à M. Hébel."

Le 31 août 1930, le Conseil fait *"incursion dans la justice"* en demandant une modification des taux de compétence du juge de paix, de façon à rapprocher cette justice de proximité du justiciable, et ce, à l'instigation de l'association des greffiers de paix.

Le 5 octobre 1930, il rappelle les dégâts des lapins *"qui rongent les jeunes plants de sapins et cause de grands dégâts aux récoltes de la plaine"*, et autorise le furetage.

Le 12 mars 1931, le Conseil augmente de 1 250 francs à 2 500 francs l'action de chasse des non-propriétaires de la commune… qui n'ont pas le droit d'avoir des invités.

Le 13 octobre 1931, le Conseil vote la taxe sur les chiens. *"1re catégorie : chiens d'agrément et chiens servant à la chasse, 20 francs. 2e catégorie : chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers, d'une manière générale, chiens non compris dans la catégorie précédente, 5 francs."*

Le 21 février 1933, la commune considère qu'une distribution de gaz est de nature à satisfaire la population, avec un prix de 0,60 francs le m³, décide qu'il y a lieu de poursuivre activement la réalisation du projet en accordant à la société du gaz de la Chapelle-la-Reine une concession de trente années.

La fin d'une époque

Le 26 mars 1933, Henri Aubry préside sa dernière séance de Conseil municipal après seize ans (en deux périodes) de présence comme maire et trente années comme conseil municipal. Il a la joie d'indiquer au Conseil municipal que le gouvernement a accordé à la commune de Villiers-sous-Grez une subvention… de 900 francs pour le matériel d'incendie (sur 2 955 francs).

Il va tomber malade au printemps et va disparaître à l'âge de 75 ans le 27 décembre 1933.

Prudent Patron, adjoint, va faire fonction de maire à partir de la séance du 14 mai et assurer une sage gestion des affaires courantes.

Le 14 juin 1934, Gaston Pelletier est élu maire, au premier tour, mais n'accepte pas la fonction, de même que Charles Rapine, élu maire au 3e tour. Ce n'est que le 29 juin 1934 que Charles Rapine est élu maire avec dix voix sur onze votants et qu'il accepte cette fonction qu'il va conserver pendant un quart de siècle. ♣

Jean-Paul Clément

Ça s'est passé un dimanche… (par Annie Union)

Tournoi de football

Le 6 juin dernier, l'équipe du Barreau de Paris a remporté le 3e tournoi de football organisé par la commission des sports et l'Amicale villaronne en battant l'équipe de l'ESF. Nos Villarons ont pris la 3e place devant les Anciens de Fontainebleau. L'orage menaçant, la remise des coupes eut lieu au triple galop.



La fête de la musique

Elle a commencé avec Didier Goret et son groupe et s'est achevée par les chants et les solos des nombreux spectateurs. C'était le 21 juin.



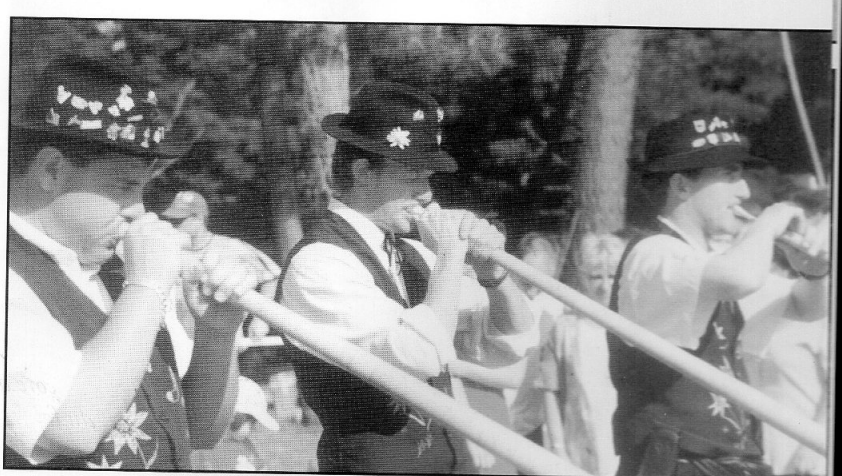
Kermesse

Sorcières, squelettes et spectres étaient les invités de la kermesse de l'école, le 7 juin dernier.



Jeux forestiers

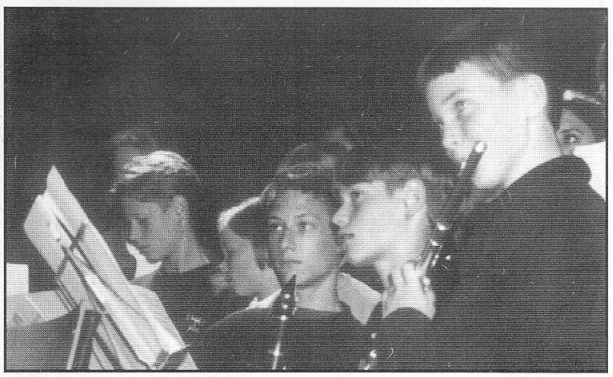
Prouesses en tous genres des sportifs, musiciens, et spectateurs le 5 juillet.



Concert

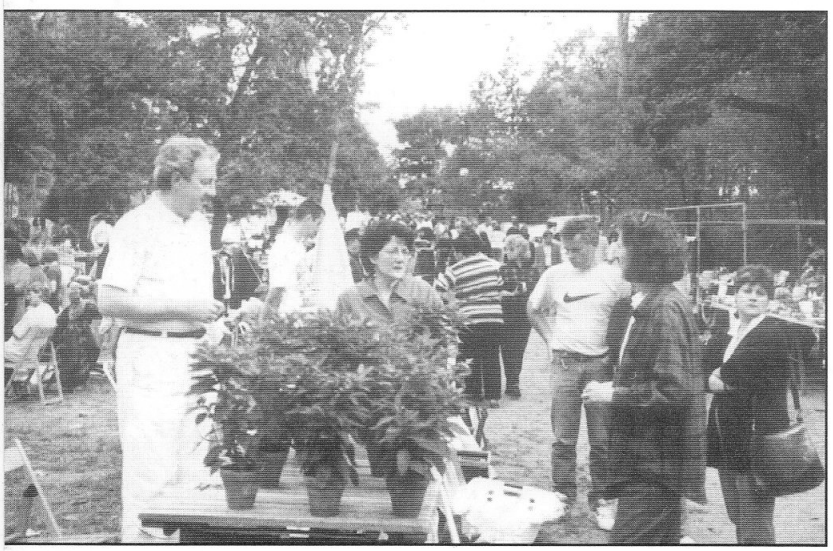
À la fin du stage des élèves de L. et B. Leroy, le 29 août, les jeunes musiciens nous ont régalé de chant choral, percutions, morceaux d'ensemble par l'orchestre d'un jour composé de quelques 40 éxécutants.





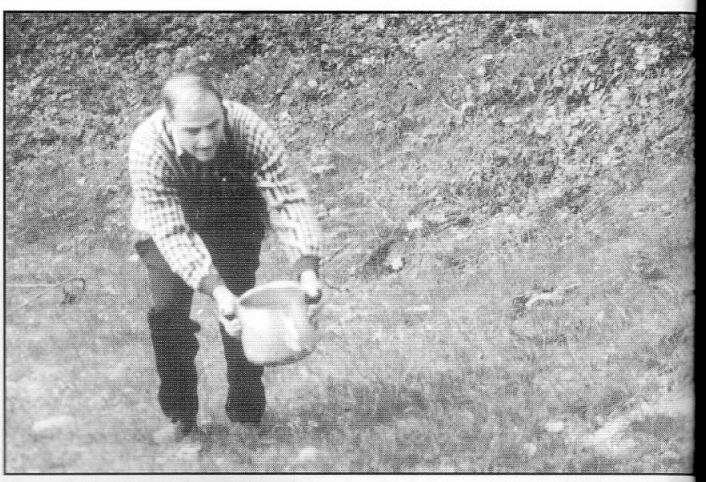
Brocante

Le 6 septembre, on trouvait même des pommiers d'amour cette année sur la brocante.



Rallye auto

Malgré le froid et la pluie du 13 septembre, l'ambiance était au beau fixe pour ce 1er rallye auto organisé par l'Amicale.



Difficile M. le Maire, de réceptionner une balle dans une marmite... pleine d'eau

ULM

Cette journée de baptêmes de l'air en ULM ou en parapente fut une grande réussite si l'on s'en tient à l'affluence continue du public mais aussi au regard émerveillé des enfants et des grands qui descendaient de ces drôles de machines. Quel bonheur dans leurs yeux ! "c'est trop super !... dis, Maman, je peux recommencer ?" L'attente étant de plus d'une heure trente dans l'après-midi, le deuxième vol fut remis à plus tard dans bien des cas ! Mais quelle sympathique fête nous ont offert Gérard Magnes et tous ceux qui lui ont prêté main forte : Didier Viratel qui avait préparé le terrain, les pilotes, les responsables de la sécurité, de l'accueil, les membres bénévoles de l'Amicale villaronne. Une légère ombre au tableau cependant : deux habitants de Recloses ont fait savoir en mairie que le bruit les avait importuné alors qu'ils comptaient sur le calme pour se reposer. La vie est ainsi faite : la joie de certains n'est pas partagée par tous. C'était la pensée du jour ! À bientôt. ♣



Club amitiés et loisirs des Aînés

Au fil de l'année, les membres du club ont participé ou organisé : stand de vieux outils aux Jeux forestiers, pique-nique au bord du Loing, brocante de Villiers, spectacle de Marcel Amont à Fontainebleau et bourse aux collections au foyer de Villiers. Prochainement, les membres du club seront invités à l'assemblée générale et à un repas à Buthiers.

Le club remercie un généreux donateur qui a offert 500 F pour récompenser un acte de probité.

Le président : Raymond CHAMPION

L'Amicale villaronne

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 3 octobre 1998 et a rassemblé une trentaine de Villarons qui nous aident à organiser les manifestations programmées chaque année. Après avoir pris connaissance du compte rendu des dernières manifestations et du bilan financier de la saison 97/98, les amicalistes ont élu ou réélu au bureau :

Président	Gérard Colas	01 64 24 20 10
Vice présidents	Yvette Poulenard	01 64 24 24 47
	Danielle Esclangon	
	Bernard Leroy	01 64 24 25 85
Trésorier	André Orts	
Trésorier adjoint	Jean-Pierre Clautrier	
Secrétaire	Joël Poulain	01 64 24 26 63
Secrétaire adjointe	Françoise Hubert	01 64 24 22 32

Comme tous les ans, nous avons regretté de ne pas être plus nombreux à participer activement à la vie de l'Amicale et profitons de cet article pour vous inviter à venir nous rejoindre, apporter vos souhaits, vos idées... Vous pouvez également participer aux activités régulières : chorale, atelier théâtre, bibliothèque, club photo, scrabble.

Au programme des animations ponctuelles pour la saison à venir veuillez déjà noter les propositions suivantes :

- 28 nov. 98 soirée jeux (gratuit)
- 13 déc. 98 sortie spectacle à Paris
- 19 déc. 98 Noël des enfants (avec la municipalité et gratuit)
- 9 janv. 99 *les Piétons* (scènes rurales à Buthiers)
- 30 janv. 99 soirée jeux (gratuit)
- 16 fév. 99 Mardi gras (gratuit)
- 20 fév. 99 Michel Hindenoch (scènes rurales à Guercheville)
- 4 mars 99 soirée collège (gratuit)
- 28 mars 99 *Didascalie* (scènes rurales à Villiers)
- 14 mars 99 spectacle théâtre
- 24 avril 99 loto
- 1er mai 99 course cycliste (avec la municipalité et gratuit)
- 1er mai 99 concert de la chorale "À travers chant" et des "Envahiss'notes"
- 8 mai 99 *la Famille magnifique* (scènes rurales au Vaudoué)
- 15 et 16 mai 99 exposition art et artisanat (gratuit)
- juin 1999 tournoi de foot (avec la municipalité gratuit)
- 14 juillet Fête nationale (avec la municipalité)

Nous vous rappellerons ces rendez-vous tout au long de l'année par affiches chez les commerçants et dans les rues du village.

Mais parlons plutôt de nos rendez-vous les plus proches. Les soirées du 28 novembre et du 30 janvier s'organiseront autour de différents jeux de cartes ou de société, pas besoin de s'inscrire, il suffit de venir vers 21 heures avec sa bonne humeur et ses jeux, si on le souhaite. Pour vous aider à "tenir le coup" une partie de la nuit, l'Amicale vous offrira une collation et des boissons.

Une concentration maximum sera nécessaire aux joueurs de belote qui participeront le 30 janvier au concours sans prétention que nous nous proposons d'organiser. Le Père Noël aura quelque jours d'avance puisque c'est le samedi 19 décembre que nous recevrons les enfants pour un spectacle vers 14 h 45 suivi d'un goûter offert par la municipalité qui permettra d'attendre sagement l'arrivée du Père Noël villaron aux alentours de 16 h 30.

L'Amicale villaronne espère vous rencontrer nombreux à ces différentes occasions et reste toujours ouverte à vos propositions.

Françoise HUBERT et Gérard COLAS

Le tennis, l'apanage des jeunes.

Il y a quatre ou cinq années de cela, le tennis était en grande partie, pratiqué par les adultes. On comptait au TCV, plus de 120 membres dont plus de 65 % d'adultes.





Les choses ont bien évoluées, car maintenant les adultes sont minoritaires dans bien des clubs, comme chez nous au T.C.V. Ce sont les jeunes qui jouent au tennis et particulièrement les petits qui y trouvent beaucoup de plaisir. Finies les années Noah, Forget, Leconte, et finies les illusions des adolescents et des adultes. Les effets de mode ont disparu et ce sont les petits qui retrouvent les vraies valeurs de ce sport. Les adultes que nous voyons sur les courts se distinguent entre ceux qui courent après les "perfs" pour se classer ou ceux qui aiment ce type d'effort et de combat contre l'adversaire et contre soi-même, mais il me semble que l'aspect loisir et détente de cette activité soit moins apprécié. À nous, dirigeants, de nous adapter à ces nouvelles mœurs sportives et de faciliter l'accès des jeunes au tennis. C'est en tout cas, notre objectif majeur et les résultats nous prouvent que c'est la bonne voie, car les résultats de ces petits dans le cadre du dernier tournoi des jeunes de l'E.S.F. ont été excellents. Cette année, de nouveau les cours sont complets ; faute de créneaux horaires suffisants, il n'a pas été possible de prendre une classe de mini-tennis, mais il est pensable qu'avec les beaux jours et le retour des cours à villiers, cela se mette en place.

Nous espérons que les adultes retrouveront le chemin des courts, de façon à leur proposer un tournoi *hommes* et un tournoi *dames* au mois de mai. À bientôt à tous.

Le président du TCV : Pierre CHAMPION

Du Rink-hockey à Villiers.

Eh ! oui du hockey sur patins à roulettes à Villiers ! Cela est tout à fait possible, car quelques jeunes s'entraînent régulièrement sur un des courts de tennis qui va leur être affecté et équipé. C'est un sport rapide, qui demande des qualités de patinage, de l'adresse mais aussi beaucoup de finesse de jeu.

Avis aux amateurs, contactez Joanny Poulain, 4 rue René Lefèbvre qui vous expliquera son projet. ♣

Bloc-notes

Feux

Les feux de branchage sont autorisés jusqu'au 1er mars 1999.

Recensement au titre du service national

Les jeunes hommes nés en octobre, novembre et décembre 1981 et 1982 devront se faire recenser en janvier 1999. Pour ce faire, se présenter en mairie muni du livret de sa famille.

En douceur vers l'euro

À partir du 1er janvier 1999, l'euro devient la monnaie officielle française et la seule conséquence visible concernera la Bourse qui, dès sa réouverture après les congés de fin d'année, sera cotée en euro. Nous garderons pièces et billets en francs jusqu'en 2002.

Inscription sur les listes électorales

Cet avis s'adresse aux nouveaux habitants puisque les jeunes gens concernés sont inscrits d'office. Les inscriptions se font en mairie jusqu'au 31 décembre. Il faut venir muni du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

L'aide à domicile change d'adresse

Le service cantonal d'aide à domicile nous informe du transfert de ses bureaux au 29, avenue de Fontainebleau à la Chapelle-la-Reine. L'association propose les services suivants : aide à domicile, auxiliaire de vie et service mandataire. Le personnel formé peut intervenir auprès des personnes handicapées ou âgées, de personnes sortant de l'hôpital, de malades... pour accomplir travaux ménagers, courses, promenades, démarches administratives. La participation est fixée par la caisse de retraite selon les revenus.

Pour tout renseignement sur ces services et sur la "prestation spécifique dépendance" : téléphoner au 01 64 24 33 75 ou au 06 80 22 69 55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures.

L'inventaire des *arbres remarquables* en Seine-et-Marne : c'est un succès !

Le CAUE 77 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a pris l'initiative, au printemps dernier, de constituer l'inventaire aussi complet que possible des *arbres remarquables* dans notre département. Grâce à la bonne volonté des nombreux enquêteurs et des amoureux des arbres, 1200 *arbres remarquables* ont été recensés.

Le résultat de ce travail aussi considérable que collectif fera l'objet d'une exposition tout au long du mois de novembre à l'Hôtel de ville de Fontainebleau.

Prêts immobiliers

La Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne, *Cadal*, créée et financée par le Conseil général, propose des prêts complémentaires pour aider au financement de l'accession à la propriété ou à la rénovation ou à l'extension d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire. Pour en savoir plus : Cadal, Hôtel du département, 77010 Melun CEDEX, Tél. : 01 64 14 73 91 ou mairie de Villiers. ♣

La célébration du souvenir aura lieu le 11 novembre à 11 heures au monument aux morts.

Elle sera suivie par le dépôt de gerbes dans le village, du verre de l'amitié au foyer rural (extension).

À cette occasion, seront remis des diplômes du travail et les récompenses aux gagnants du concours *"Maisons et façades fleuries"*.

Les acteurs du village : Yves Lechevallier



Yves Lechevallier et sa famille ne sont arrivés à Villiers-sous-Grez que depuis 1985. Cependant, sa grande silhouette s'est rapidement intégrée au village et est connue de tous. Une fois de plus, le *melting pot* de Villiers a fonctionné.

Il est vrai que, bien que non Seine-et-Marnais, il vient d'une région limitrophe, pour la moitié : la Champagne (c'est la pétillante), et pour l'autre moitié, du pays de Retz : il ne semble pourtant tenir ni de Gilles de Retz, (alias Barbe Bleue), ni du cardinal de Retz, le frondeur, cependant, né au Abries (Seine-et-Marne).

Le lien avec ce célèbre mémorialiste est cependant facile à faire, puisqu'Yves Lechevallier est le petit-neveu de Gaston Gallimard et petit-fils de Raymond Gallimard.

Sa mère, Nicole Gallimard, était directeur littéraire d'Albert Camus qui devait se tuer en 1960 en même temps que Michel Gallimard, oncle d'Yves Lechevallier.

Cet événement familial explique sans doute que, bien qu'ayant fait des études de lettres, Yves Lechevallier n'a pas été associé au développement de la grande maison et a préféré… l'équitation.

Après des études en Sorbonne, il devient président de la Société équestre d'Étampes, spécialisée en dressage, et il y rencontre une autre passionnée de chevaux : Odile Boisguérin, qu'il allait épouser quelques temps plus tard.

C'est le cheval qui sera le fil principal de la vie d'Yves Lechevallier, car, malgré une incursion dans le cheval-vapeur (magasin de motos d'occasion) il crée en 1980 la société PSV (photo-son-vidéo pour ceux qui ne le sauraient pas) avec Jean Morel (de Macherin, commune de Saint-Martin-en-Bière).

C'est à partir de photos de chevaux et de manifestations équestres qu'ils vont se développer et même s'ils font des incursions dans d'autres sports tels que le golf (ils organisent depuis douze ans la sonorisation du trophée Lancôme et étaient présents aux Jeux olympiques d'Alberville en 1992), ce sont les manifestations équestres qui vont constituer leur activité principale.

Journées équestres de Fontainebleau, concours hippiques à travers la France, Salon du cheval, peu à peu PSV passe de la photographie à la sonorisation et de la sonorisation à la vidéo. Bien sûr, la société a d'autres activités (création de CD-rom – bandes sonores pour spectacles son et lumière) mais leurs "amours principales" sont les manifestations équestres.

Si lui-même pris par sa vie active monte moins souvent, son épouse Odile, est fréquemment aperçue dans les environs sur "Prince" en compagnie de ses deux commensaux Joël Poulain et Michel Hubert.

Si c'est la distraction favorite d'Odile, ce n'est pas son occupation principale, puisqu'à l'éducation de ses trois fils (Marc, 17 ans – Thierry et Damien, 14 ans) s'ajoute un travail administratif et comptable pour la société PSV. Celle-ci est une petite PME que les dirigeants veulent voir grossir modérément (cinq salariés y compris les deux associés) ; cependant, la société PSV a de grandes ambitions :

– développer l'activité de prises de sons ;
– créer un studio de prises de sons destiné à l'enregistrement en priorité de musique classique et de jazz ;
– créer une station mobile d'enregistrement.

De mauvais esprits pourraient me soutenir que l'activité principale d'Yves Lechevalier se passe en dehors de Villiers-sous-Grez.

D'une part, ce n'est pas totalement vrai puisque son siège social est à Villiers-sous-Grez où il travaille constamment, mais surtout tous ceux qui suivent les manifestations de Villiers savent qu'il prête son concours à toutes celles-ci (la dernière en date est la sonorisation de la manifestation aéronautique organisée par Gérard Magnes le dimanche 4 octobre).

Ce que les lecteurs ne savent peut-être pas, c'est qu'à l'instigation de Gilles Guillot, de Bernard Leroy et de la municipalité, il a, avec Michel Union, *relooké* la salle du foyer rural en refaisant la sonorisation et en aménageant les rampes d'éclairage, ce qui nous permet d'accueillir des professionnels de haut niveau.

À ce titre, il est bien l'un des acteurs incontournables de notre village.

Jean-Paul Clément

Le repas des *Anciens*
aura lieu au foyer rural
le dimanche 6 décembre.

S'inscrire avant
le 15 novembre à la mairie

Pour illustrer sa rubrique
Un siècle d'action communale,
la rédaction du Plume-Tambour
recherche des photos
ou des illustrations d'autrefois
pour les reproduire.

Si vous possédez de telles documents,
merci d'en informer M^me^ Virmout
à la mairie (01 64 24 21 03)
ou M^me^ Union (01 64 24 25 60).

Ces photos vous seront rendues sous huitaine.

La vie est belle (cinéma)

Il y a des films aux bons scénarios, trahis par une partie de leurs acteurs.

Il y a des films où les acteurs admirables sont au service d'une histoire médiocre.

Il y a des films (il y en a beaucoup) qui ont de bons moments, mais qui sont trop longs.

Il y a des films à la beauté plastique mais qui manquent de tendresse ou d'humour.

Il y a des films qui ne sont que tendres ou que drôles.

Ces sont souvent des films intéressants à voir, mais que l'on oublie assez vite, car ils sont imparfaits.

La Vie est belle est un chef d'œuvre, une œuvre parfaite si la perfection existe dans le cinéma.

Un humour constant qui change de registre au fur et à mesure du développement de l'histoire et de drôle devient pathétique.

Ce n'est pas le énième film sur les violences des nazis et l'holocauste. C'est le film qui transcende tous les autres, qui leur est relié par un fil évident.

Aucune scène de violence, sinon quelques hurlements, mais quelle densité dans ce qui affleure comme un iceberg et qui fait référence à ce qui est immergé dans notre subconscient, car nous l'avons déjà vu.

La montée des Juifs dans les wagons à bestiaux nous épargne les clichés sur les brutalités, les hurlements, la nuit blafarde, mais quelle force d'évocation !

Grâce à l'humour de Benigni, acteur réalisateur, rien n'est véritablement montré de ce qui s'est passé, simplement suggéré. C'est au spectateur de reconstituer ce qui est sous-jacent sous l'humour.

Pudeur et sobriété sont les maîtres mots de ce grand réalisateur et extraordinaire acteur.

Comme le dit l'un des personnages, poseur de devinettes, "*le silence est le bruit le plus fort*".

On sort de ce film à la fois à nouveau meurtris par cette tragédie et revigorés par la leçon ultime : l'optimisme et l'humour triomphent (ou peuvent triompher) de la pire des barbaries, puisque selon Chopenhaure lui-même, ce que l'on veut, on le peut.

Il faut courir voir ce film, chef d'œuvre du cinéma italien qui, comme beaucoup de cinémas européens, a encore de beaux jours devant lui. ♣ J.-P. C.

Nos joies, nos peines

Deux nouveaux Villarons ont vu le jour : Juliette Houdan, le 24 juin et Mathias Montel, le 22 septembre. J.-P. Clément n'est plus le seul grand-père du Conseil municipal car A. Orts le rejoint pour son plus grand bonheur : sa fille, Brigitte, a donné le jour à Gabriel le 19 octobre.

Cet été, cinq mariages ont été célébrés. Pour commencer, Hervé Vernois et Isabelle Vocelle se sont mariés le 4 juillet ainsi que Michel Mezière et Francette Guillon. Puis ce fut le tour de Jérôme Clément et Véronique Durandeau le 28 août qui furent imités par Jean-Michel Lemarchand et Laure Szymanski le 5 septembre. Le dernier mariage de l'été fut celui de Thierry Lecœur et Leslie Dauge le 12 septembre.

Nous avons eu la tristesse de perdre M^me^ Huguette Lebec, veuve Chamaux le 10 août, elle était âgée de 75 ans ; M^me^ Antoinette Dumont, épouse Dubreuil, est décédée le 17 août dans sa 78^e^ année ; M. Georges Courtellemont, âgé de 84 ans, nous a quitté le 20 septembre et M^me^ Geneviève Chamaux, épouse Jourdain, s'est éteinte à Nemours le 18 septembre dernier, âgée de 86 ans. ♣

Agenda

Municipal

10 novembre	Conseil municipal à 20 h 30
11 novembre	cérémonie commémorative à 11 heures au monument aux morts
18 décembre	Conseil municipal à 20 h 30

Pratique

14 nov.	"kangourou"	la Chapelle, place de la République de 10 h 45 à 13 heures
16 nov.	ramassage des "monstres"	
21 nov.	"kangourou"	Saint-Pierre-lès-Nemours, Clos-St-Jean de 10 h 45 à 13 heures
27 nov.	balayage des rues : merci de ne pas laisser de véhicules en stationnement	
28 nov.	"kangourou"	Nemours, Champ de Mars de 10 h 45 à 13 heures
28 nov.	"kangourou"	Ury, place de la mairie de 16 heures à 18 h 30

Récréatif

11 nov.	bourse aux collections	Club des Aînés
14 nov.	concert Rossini, Mozart	ATM et Amicale
23 nov.	lundi chassé	
28 nov.	assemblée générale	Amis du patrimoine
28 nov.	soirée jeux	Amicale villaronne
13 déc.	spectacle à paris	Amicale villaronne
6 déc.	repas des Aînés	municipalité

CONCERT CHANT & PIANO

Samedi 14 novembre à 20 h 45 au foyer rural

Mozart & Rossini

Claudine CHERIEZ, mezzo soprano
Pierre THIRION-VALLET, baryton
Bernard LEROY, piano

Prix des places : 60 F et 40 F
Réservations conseillées au 01 64 24 25 85